



La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

Ça n'est toujours pas terminé ! Voilà maintenant qu'après le secteur privé, c'est le secteur public qui subit les assauts médiatiques en tous genres à propos de certains budgets ministériels qui enregistrent dans leurs dépenses celles de leurs agents en retraite ! Encore une fois, c'est par défaut que l'on semble mettre en cause les bénéficiaires d'une retraite bien méritée. Oui par défaut d'un courage dans la mise en œuvre d'une réforme - digne de ce nom - de notre système de retraite actuel, préférant se contenter de retouches paramétriques à répétition dont la preuve est archi-faite qu'elles ne mènent à rien de pérenne ! La CFR et son projet de réforme pour un système universel, proposé depuis des décennies, même s'il est écouté doit être enfin entendu ! Le Président, Pierre Erbs

Réunion du Bureau du 21 septembre 2026

Actualités : Le Bureau a fait état des nombreuses sollicitations de la part des médias suite aux annonces des propositions faites par le Premier ministre sur l'abattement fiscal de 10% et la sous-indexation des pensions.

Dernière minute : Les instances de l'Agirc-Arrco ont décidé le 14 octobre d'une revalorisation du point de 1,4 % au 1^{er} novembre 2026 (voir annexe 1) ; elle est considérée comme insuffisante par la CFR, car très inférieure à l'inflation estimée par l'INSEE pour 2026.

Communiqué de presse : Les annonces du Premier ministre (cf. ci-dessus) feront l'objet d'un communiqué de presse s'indignant de la discrimination - totalement injustifiée - subie par les retraités (voir annexe 2).

Travaux sur le Livre blanc : Toutes les Commissions sont afférées à rédiger leurs fiches thématiques qui vont être prises en compte dans l'élaboration du Livre blanc dont la mise à disposition est prévue pour cette fin d'année au plus tard.

Calendrier des réunions du Bureau pour 2027 : Les dates suivantes sont arrêtées : 11 ou 18 janvier, 8 février, 15 mars, 19 avril, 24 mai, 21 juin, 12 juillet, 6 septembre, 11 octobre, 15 novembre et 13 décembre toutes à 14 heures.

Questions diverses : Le report de l'adhésion au Club Landoy (cf. ci-dessous) est confirmé par le Bureau. Une visioconférence avec les Délégués départementaux et régionaux, animée par le Président, sera organisée le 29 octobre à 10 heures 30.

Commission « Emploi des seniors » des 21 septembre et 12 octobre 2026

Livre blanc CFR – Présidentielle 2027 : Au cours de ses deux séances, la Commission a arrêté les thèmes destinés à alimenter l'élaboration du Livre Blanc en cours de préparation. L'analyse du rapport du Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan – HSCP sur l'emploi des seniors a conduit à préparer un texte mettant l'accent sur la formation tout au long de la vie et le cumul emploi-retraite. L'adhésion au Club Landoy a été reportée.

Comité de pilotage CFR-MUTUALIA du 28 septembre 2026

Résultats 2025-2026 : Le portefeuille reste stable avec toutefois une moyenne d'âge qui s'établit à 81,1 ans et une dérive des dépenses de santé estimée à 6% pour l'hospitalisation, le dentaire et autres (appareillage).

Propositions évolutions tarifaires pour 2027 : La moyenne de hausse des tarifs est évaluée, dans l'immédiat, à 6% pour les quatre niveaux de garantie avec cependant des incertitudes liées au PLFSS 2027.

Commission « Santé » du 28 septembre 2026

PLFSS 2027 : Présenté en Conseil des ministres le 1^{er} octobre, le PLFSS sera examiné au parlement le 20 octobre avec un vote prévu pour le 27 octobre.

Livre blanc CFR : Les thèmes des fiches à préparer pour l'élaboration du Livre blanc ont été définis, notamment quant à la cotisation du 1% maladie qui reste à la charge des retraités sur leurs retraites complémentaires. À ce sujet, le Régime Local Alsace-Moselle (RLAM), équilibré en permanence fera l'objet d'une analyse approfondie.

Commission « Autonomie » du 5 octobre 2026

Actualité : L'essentiel a porté sur le PLFSS pour 2027 ; la répartition des 300 millions € entre la CNSA et les conseils départementaux est considérée comme incohérente et entraînant une perte de contrôle quant au fléchage de ces fonds. Un « Service d'Autonomie à Domicile » issue de la fusion des SAD et des SIAAD doit entraîner une amélioration des services d'autonomie à domicile et les Ehpad bénéficieront d'un intéressement basé sur cinq critères incluant la baisse des hospitalisations évitables et des chutes à domicile. La contribution au financement d'aide à l'autonomie des personnes âgées atteint 31 Mrds € dont 24,5 Mrds € proviennent de la sécurité sociale, 5 Mrds € du département et 1,5 Mrd € de l'État ; le financement par les personnes et leur entourage est évalué à 20 % des coûts totaux.

Livre blanc : Plusieurs fiches thématiques ont été rédigées, notamment sur les sujets de l'accompagnement à domicile, les politiques d'autonomie et l'habitat inclusif.

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles



LES POSTS « LinkedIn » du MOIS

NOUVEAU : Dans le but de promouvoir l'information de la CFR en s'abonnant au réseau social « LinkedIn », le Comité de rédaction des réseaux sociaux de la CFR rédige hebdomadairement des posts qui seront dorénavant publiés dans le tableau ci-dessous à la suite des numéros du CFR Échos.

DOMAINES CONCERNÉS	CONTENUS/REVENDEICATIONS
La CFR : Son « Coup de gueule » ... La voix de la raison ... Un économiste au secours des retraités ... Niveau de vie des retraités	Lundi 14 septembre, interviewé sur BFM TV, un ancien ministre des finances à qui l'on doit 1 000 milliards de dettes supplémentaires (!!!) a trouvé la solution pour rétablir l'équilibre des comptes de la Nation. Il s'agit ni plus ni moins que de sous-indexer les retraites jusqu'à ce que le déficit public soit ramené à 3% du PIB ! Ajoutons qu'il préconise la suppression de l'abattement fiscal de 10% sur les pensions pour que le tableau soit complet. Merci aux retraités sur qui va peser la charge de redresser nos comptes ! On aura bien compris que les problèmes ne proviennent pas d'une mauvaise gestion de nos dirigeants actuels et passés mais de cette population qui vit grasement avec une retraite moyenne de 1540 € par mois (Source : COR) : on croit rêver ! Pour autant notre ancien ministre qui semble ignorer que les retraités ne rattrapent jamais ce qu'ils ont perdu, prétend qu'il ne s'agit en aucune façon de cibler les retraités ! Il n'y a jamais eu autant de candidats à une élection présidentielle, candidats déclarés ou en embuscade. <i>16 septembre 2026</i> Récemment, lors de plusieurs interventions, Thierry Breton s'est exprimé sur les dispositions envisagées pour redresser les comptes publics. Il s'est élevé contre toutes les mesures qui viseraient spécifiquement les retraités. Ainsi qu'il l'a dit, les gouvernants qui ont conduit la France dans la situation dans laquelle elle se trouve sont mal placés pour faire supporter le poids de leurs erreurs aux retraités. Alors que l'État doit montrer l'exemple, celui-ci continue d'accroître ses dépenses courantes d'année en année sans appliquer de véritable politique de rigueur. Il est donc inadmissible d'exiger des sacrifices financiers de la part des citoyens - dont les retraités - alors que la machine administrative ne réduit pas son propre train de vie. Il s'oppose donc tout autant à la désindexation des retraites qu'à la suppression de l'abattement fiscal de 10%. Prendre de telles mesures, dit-il aussi, serait renier la parole de l'État. Il rejoint ainsi les positions maintes fois exprimées par la Confédération Française des Retraités qui refuse que dans les débats actuels sur l'équilibre des comptes publics les retraités soient pris pour cibles. <i>22 septembre 2026</i> Dans un ouvrage sur la dette publique qu'il vient de publier, Jean-Marc Daniel nous dit : « cibler les retraités nourrit une guerre stérile entre les générations ». Propos bien venu dans un moment où les retraités sont montrés du doigt comme étant des privilégiés qu'il faut mettre à contribution pour résorber les déficits publics. Comme nous le dit le titre de son livre : C'est Robin des bois qu'on assassine ! Qui supporte la dette, qui profite de la dette ? La dette est un mécanisme injuste qui punit les plus modestes au profit des détenteurs de capitaux et se traduit par une redistribution à l'envers. Pour en sortir la seule option est une hausse de l'activité et donc du travail. Ce qui nous amène à nous poser la question : dans les débats budgétaires d'aujourd'hui, où sont les propositions pour nourrir l'activité et redonner du travail ? Notamment, l'emploi des seniors qui a fait l'objet d'un colloque organisé par la Confédération Française des Retraités, devrait être une préoccupation majeure des pouvoirs publics. <i>5 octobre 2026</i> Une voix autorisée vient, une fois de plus, de conforter la position de la Confédération Française des Retraités. Patrick Artus dans un récent éditorial de Challenges le dit : non le niveau des retraités en France n'est pas anormalement élevé. Et si le poids des retraites dans le PIB (14,6%) est supérieur à la moyenne européenne cela tient au faible taux d'emploi, notamment à celui des seniors. Il n'est, par ailleurs, pas normal de comparer le niveau de vie d'un nouveau retraité arrivé au terme d'une longue vie professionnelle à celui d'une personne entrant dans la vie active. La CFR tient à rappeler à ce sujet que si le taux de remplacement des salaires par les retraites est en moyenne de 71, 9%, ce taux chute pour les cadres dont la retraite ne représente le plus souvent que 50 à 58% de leur dernier salaire. Et donc la CFR le dit et le redit : les retraités ne sont pas des privilégiés à qui il faut faire payer les désordres de nos comptes publics. <i>12 octobre 2026</i>
Autonomie	Pas de post pour ce mois
Emploi des Seniors	Pas de post pour ce mois
Retraite	Pas de post pour ce mois
Santé	Pas de post pour ce mois



COMMUNIQUE DE PRESSE

Retraites complémentaires Agirc-Arrco : une revalorisation de +1,4 % au 1er novembre 2026

Réuni le 14 octobre 2026, le Conseil d'administration de la fédération Agirc-Arrco, composé des représentants des organisations syndicales et patronales, a décidé de revaloriser les pensions des retraités du secteur privé de +1,4 % à compter du 1er novembre 2026.

Cette décision traduit la volonté des partenaires sociaux de préserver le pouvoir d'achat des retraités tout en garantissant la solidité financière du régime et sa capacité à verser les pensions sans peser sur les générations futures.

Un pilotage responsable au service de toutes les générations

Chaque année, les partenaires sociaux prennent leurs décisions de revalorisation en conciliant deux impératifs : accompagner l'évolution du pouvoir d'achat des retraités et préserver durablement l'équilibre financier du régime. Cette responsabilité s'inscrit dans une vision de long terme, respectant la « règle d'or » inscrite dans les accords Agirc-Arrco, qui impose au régime de disposer, à tout moment, de réserves équivalant à au moins six mois de versement des pensions sur un horizon de quinze ans.

Ce pilotage rigoureux et cette capacité d'anticipation permettent aujourd'hui au régime Agirc-Arrco de bénéficier d'une situation financière solide, sans dette, et de garantir le versement des retraites dans la durée, sans faire peser le financement des pensions actuelles sur les générations futures.

Le paritarisme de gestion est un modèle de gouvernance qui démontre la capacité des partenaires sociaux à décider, à agir et à prendre leurs responsabilités au service de l'intérêt général.

Une revalorisation inscrite dans les engagements de l'accord de 2023

La décision du Conseil d'administration s'inscrit dans le cadre de l'accord national interprofessionnel du 5 octobre 2023, qui fixe les règles de pilotage du régime pour la période 2024-2026.

Cet accord prévoit que la revalorisation annuelle des retraites complémentaires est déterminée à partir de l'évolution des prix à la consommation hors tabac, estimée par l'Insee pour l'année en cours, diminuée de 0,4 point.

Le Conseil d'administration dispose d'une marge d'ajustement de plus ou moins 0,4 point, dans la limite de l'évolution du salaire moyen par tête, conformément à l'article 4.1 de l'accord.

Pour 2026, sur la base d'une inflation hors tabac estimée à 2 % et d'une progression prévisionnelle du salaire moyen par tête de 1,9 %, la revalorisation pouvait ainsi être comprise entre 1,2 % et 1,9 %.

Après examen de ces paramètres et de leurs conséquences sur la trajectoire financière du régime, les partenaires sociaux ont décidé une augmentation de +1,4 % des retraites complémentaires au 1er novembre 2026.

Cette revalorisation représente un engagement financier de 1,4 milliard d'euros en année pleine et 21 milliards d'euros sur quinze ans, intégralement financés par le régime.

La préparation du prochain accord national interprofessionnel

La valeur d'achat du point Agirc-Arrco, habituellement fixée lors du Conseil d'administration d'octobre pour une application au 1^{er} janvier de l'année suivante, sera déterminée dans le cadre de la prochaine négociation des partenaires sociaux relative à l'accord national interprofessionnel pour la période 2027-2030.

Cette négociation permettra de définir les orientations et les règles de pilotage du régime pour les prochaines années, dans le prolongement des principes de responsabilité, de solidarité intergénérationnelle et de gestion de long terme qui fondent le modèle Agirc-Arrco.

À propos de l'Agirc-Arrco-Arrco

L'Agirc-Arrco, régime de retraite complémentaire obligatoire des salariés du secteur privé, est piloté par les partenaires sociaux. Il repose sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations. 28 millions de salariés cotisent à l'Agirc-Arrco pour constituer leurs droits futurs et 1,8 million d'entreprises adhèrent au régime. 14 millions de retraités perçoivent, chaque mois, une retraite complémentaire Agirc-Arrco. Le montant total annuel des allocations versées par le régime s'élève à 101 milliards d'euros.

Pour plus d'informations : www.agirc-arrco.fr

Contact presse

Virginie BELLOIR - dc.presse@agirc-arrco.fr - 06 99 66 84 94

[Christian NWOS - dc.presse@agirc-arrco.fr](mailto:Christian.NWOS@agirc-arrco.fr)



Paris, le 24 septembre 2026.

Communiqué de presse n° 157

Les retraités en appellent aux Parlementaires.

Ainsi que l'a annoncé le Premier Ministre, les projets de Loi de finances et de Loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2027 devraient viser tout particulièrement les retraités, avec l'abaissement à 3.000 € du plafond de l'abattement fiscal de 10% et une sous-indexation des pensions comprises entre 1.260 € et 2.034 €, les pensions supérieures à ce montant étant gelées.

La Confédération Française des Retraités s'indigne de ces dispositions qui font des retraités une population ciblée, appelée plus que d'autres à contribuer au redressement des comptes publics.

La CFR est bien consciente des difficultés que rencontre notre pays dont la dette et les déficits publics pénalisent sa compétitivité, mais affirme qu'en aucun cas ces difficultés ne sont imputables aux retraités qui estiment avoir normalement mérité par leur travail et leurs cotisations les pensions qui leur sont dues selon les dispositifs et règles en vigueur.

En aucun cas ils ne constituent une catégorie de privilégiés.

La CFR espère donc que le Parlement, lors des débats sur ces deux projets de Loi, saura revenir sur ces mesures discriminatoires que rien ne justifie.

La CFR et les retraités seront particulièrement attentifs aux positions que prendront les uns et les autres.

A propos : la CFR est une association régie par la loi de 1901, fondée en 2000, a pour objectif de mieux faire entendre la voix des retraités et des personnes âgées auprès des gouvernants et des institutions françaises sur plusieurs sujets tels la représentation des retraités et personnes âgées, les systèmes de retraite, les systèmes de santé, la perte d'autonomie et les conditions de vie des personnes âgées.

Contact presse : Patrick ROUCHOUSE – Secrétaire Général – Mob. : 06 08 33 53 92

La Confédération Française des Retraités est constituée de 6 organisations de retraités :

Association Nationale des Retraités - Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales – Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement - Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités